



52^e

RALLYE NATIONAL
AUTUN

LA CHÂTAIGNE

18-19-20 AOÛT



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

ASA Morvan,
1 rue des Pierres,
71400 AUTUN
contact@asamorvan.com

Visa FFSA



Visa Ligue BFC



18, 19 et 20 AOÛT 2023

12^e RALLYE VHC D'AUTUN SUD-MORVAN

**CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC
COUPE DE FRANCE VHC
RALLYE VHC
À PARTICIPATION ÉTRANGÈRE AUTORISÉE**

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes,
les règles spécifiques des rallyes du Championnat de France VHC et de la Coupe de France VHC

PROGRAMME et HORAIRES :

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement national standard de la FFSA
et au règlement particulier du 52^e Rallye d'Autun Sud Morvan National

DÉFINITION :

L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 18, 19 et 20 août 2023, en qualité d'organisateur administratif et technique :

12e Rallye VHC PEA d'Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation n° 422 du 09/06/2023

Ainsi que de la LSA Bourgogne Franche-Comté n° : 46 du 11/05/2023

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 OFFICIELS

Directeur de Course VHC	Éric TEMMERMAN	0410-26388
Président de collège VHC	Armand AGOSTINHO	0520-12775
Membre du collège VHC	Jean-Carl ANNOVAZZI	0520-8408
Membre du collège VHC	Jacky NOMBLOT	0414-5565
Secrétaire stagiaire du collège VHC	Martine CELLE	0520-196664
Responsable Commissaires Techniques VHC		
CHF VHC	Bernard POTTIER	0112-5010
Commissaire Technique VHC	Pierre-Arnaud TEXIER	1504-53166
Commissaire Technique VHC	Christian PERROT	0308-12848
Commissaire Technique VHC	Jean Paul LEGRAND	0414-3935
CCRAC Responsable VHC - VHRS	Marie Anne COUVREUR	0417-298302
CCRAC VHC - VHRS	Alain MALSOT	0410-131406
Classements Moderne et VHC	David et Michèle GUIBLAIN	0418-134494
		0418-163636

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs, sont juges de faits.

1.2 ÉLIGIBILITÉ

Le 12^{ème} rallye VHC Autun Sud-Morvan compte pour :

- Le Championnat de France des rallyes VHC
- La Coupe de France des rallyes VHC Coefficient 2
- Le Challenge de la Ligue de Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté
- Le challenge commissaires Bourgogne Franche-Comté

1.3 VÉRIFICATIONS

1.3.1 Des pré-vérifications administratives seront effectuées les jours de reconnaissances, à la remise du Road-Book, au siège de l'ASA Morvan (1 rue des pierres à AUTUN).

L'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- Passeport technique
- PTH ou PTHN
- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Licences (pilote et copilote).
- Carte grise du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces pré-vérifications et une fois les droits d'engagement acquittés, il sera remis :

Le Road-Book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des stickers, le N° de reconnaissance, le sticker d'accès au "Shakedown" pour les inscrits.

La présentation au CH d'entrée des contrôles techniques des documents suivants (originaux) sera obligatoire pour prendre le départ du rallye :

- Passeport technique
- PTH ou PTHN
- Permis Pilote et copilote
- Licences pilote et copilote

Il y aura une liste horaire pour les convocations VHC distincte du rallye moderne

1.3.2 Les vérifications administratives complémentaires et techniques auront lieu le vendredi 18 août de 16h à 22h30 au Parc des Expos l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan <https://asamorvan.com>

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Prix de la main d'œuvre 60€ TTC/ heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye,
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

3.1.1 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de **ASA Morvan, avant le vendredi 11 août 2023 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**

Joindre la photocopie de la première page du PTH ou du passeport 3-volets « Classic »

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le vendredi **11 août 2023**. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.2 Le nombre **total** d'engagés est limité à 230 voitures. (National + VHC + VHRS)

3.1.3 Droits d'engagement

-Avec la publicité facultative des organisateurs : **565 €**

-Pour les équipages ASA Morvan avec publicité : **515 €** pour un équipage comportant 1 licencié à l'ASA Morvan

-Sans la publicité facultative des organisateurs : 495 € pour un équipage comportant 2 licenciés à l'ASA Morvan
1 095 €

Dans les droits d'engagement sont inclus :

1/ Le Tracking VDS Racing

(Prévoir un chèque de caution de 300 € à l'ordre de VDS Racing)

2/ La participation au Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté

3/ Une invitation pour deux personnes à l'apéritif dinatoire du vendredi 18 août à 19h00

Chèque ou Virement libellé à l'ordre de : ASA Morvan

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 ORDRES DE DÉPART

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant : pilotes prioritaires (FIA et FFSA), pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants : Groupes 4 et 5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

Le rallye VHC partira AVANT le rallye moderne

Pour la 2ème étape, l'ordre de départ sera donné dans l'ordre du classement (hors pénalités) de la première étape. Les concurrents acceptés en « nouveau départ » seront repositionnés par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 4 : VOITURES et ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.1 VOITURES AUTORISÉES

Conforme aux Règles Spécifiques VHC et Championnat de France des Rallyes VHC

- Sont autorisées les voitures à définition routière titulaires d'un passeport technique historique (PTH FIA, ou PTN FFSA), des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/ FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2, de 1947 à 1990
- Sont admises (dans un classement séparé) les voitures du Groupe Classic possédant le passeport 3 volets et la fiche d'homologation de la voiture.

4.2 PNEUMATIQUES

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques dans les rallyes VHC F.F.S.A.

Rappel : Article 6.4.7 de la réglementation des rallyes : Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités :

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité
- 2e infraction : disqualification

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
Identique au 52^e Rallye National Autun Sud-Morvan

Parc dédicaces de Moux en Morvan :

Le parc de dédicaces sera prévu à Moux en Morvan, comme précisé dans le carnet d'itinéraire.

4.4 ÉCHAPPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5 : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA.
Identique au 52^e Rallye National Autun Sud-Morvan

ARTICLE 6 : SITES et INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expositions de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.
Le 52^e Rallye d'Autun Sud-Morvan 2023 représente un parcours total de **368 Kms**.

Il est organisé en 2 étapes :

1^{ère} étape le samedi 19 août 2023 de 2 sections (6 ES)

2^{ème} étape le dimanche 20 août 2023 de 2 sections (6 ES)

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **161 Km**.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 19 août 2023

- ES 1 - 4 : Barnay/Villiers/Savilly 14.65 Km
- ES 2 - 5 : Chissey/Ménessaire/Moux en Morvan 17.3 Km
- ES 3 - 6 : Sommant/Tavernay 8.3 Km

Dimanche 20 août 2023

- ES 7 - 10 : Barnay/Villiers/Savilly 14.65 Km
- ES 8 - 11 : Chissey/Ménessaire/Moux en Morvan 17.3 Km
- ES 9 - 12 : Sommant/Tavernay 8.3 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan <https://asamorvan.com>

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Nous demandons aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage : **3 passages par ES maximum**

6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants ;

Samedi 12 août 2023 (8h à 19h00)

Dimanche 13 août 2023 (8h à 19h00)

Vendredi 18 août 2023 (8h à 19h00)

A la prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée

Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications administratives, retrait des documents :

Samedi 12 août 2023	07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Dimanche 13 août 2023	07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Vendredi 18 août 2023	07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

A la prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée.

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DU RALLYE

Identique au Règlement du 52^e Rallye National d'Autun Sud Morvan

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 8 RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2023

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme aux Règlements des Championnat de France VHC 2023 et Coupe de France VHC 2023 :

- 1 classement général toutes périodes confondues
- 1 classement général pour les périodes E à I
- 1 classement général pour les périodes J
- 1 classement général pour les Classic

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

ARTICLE 10 : PRIX et COUPES

10.1 REMISE DES PRIX

30' maximum après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs, sur le podium si la météo le permet.

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan <https://asamorvan.com>